

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois de mars à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Date d'affichage de la Convocation	Date de la convocation
15 mars 2021	19 mars 2021
Mme JOSEPH Annie	M. SÉRISÉ Bertrand
Mme CHAUSSIS Nathalie	M. ROPERT Jacques
Mme GAUDIN Virginie – Excusée	M. MASSONNET Julien
M. DENAMPS Matthieu	M. CUISINIER Jean-Michel
Mme VIANA DE MENDONÇA Céline	Mme CARTIER Simone
M. BIROST Antoine a donné pouvoir à Mme JOSEPH Annie	

Madame le Maire ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Le conseil municipal désigne M. DENAMPS Matthieu en qualité de secrétaire de séance suivant l'article L2121-15 du CGCT.

Madame le Maire demande de rajouter trois sujets à l'ordre du jour :

- Représentants au SIRAYE
- Dispositif départemental d'aide au commerce
- Organisation des séances du Conseil municipal en visioconférence durant l'état d'urgence sanitaire

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal décident d'inscrire à l'ordre du jour les trois sujets proposés par Madame le Maire.

Ordre du Jour :

Madame le maire lève la séance à 19h40.

1. Approbation du conseil municipal du 5 février 2021
2. Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées –CCCY)
3. Acte notarié – Vente commune de Millemont / HELIOT
4. Vote des subventions aux associations
5. Frais périscolaire
6. Finances
7. Représentants au SIRAYE
8. Dispositif départemental d'aide au commerce
9. Organisation des séances du Conseil municipal en visioconférence durant l'état d'urgence sanitaire
10. Informations

1. Approbation du conseil municipal du 5 février 2021

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 5 février 2021 qui a été distribué à l'ensemble des conseillers municipaux lors de la convocation. Après en avoir délibéré, aucune remarque n'ayant été faite sur le compte rendu, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du rapport de la CLECT – CCCY :

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 3 février afin d'élaborer un juste calcul de l'attribution de compensation versée aux communes membres indiqué dans le rapport en pièce-jointe.

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des communes doivent se prononcer dans un premier temps sur le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois suivant sa transmission par l'EPCI.

Dans un second temps, l'EPCI est amené à voter les attributions de compensation définitives.

Les montants des attributions de compensation versés suite à la présentation du rapport de la CLECT au Conseil communautaire sont considérés comme provisoire.

Madame le maire dit que le montant attribué à la commune cette année est de 26 949.54€

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, les Membres du Conseil municipal décident d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à l'unanimité des membres présents.

3. Acte notarié – Vente commune de Millemont / HELIOT :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a été rencontrée le Notaire qui va être en charge des actes concernant l'échange de parcelle entre la commune et Monsieur HELIOT.

Madame le Maire explique que le notaire souhaite que la commune prenne plusieurs délibérations afin d'expliquer cet échange.

Madame le maire présente les deux projets de délibération afin de pouvoir délibérer.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de reprendre l'ensemble des projets des délibérations pour finaliser ce dossier.

4. Vote des subventions aux associations :

Madame le Maire informe le Conseil municipal comme toutes les années que le vote des subventions intervient avant le vote du Budget prévisionnel.

Organisme bénéficiaire	Budget précédent
Comité des Fêtes – Commission des finances	1 500.00€
Bibliothèque de MILLEMONT	1 000.00€
Collège Maurice RAVEL – Commission des finances	350.00€
Croix Rouge	100.00€
Ecole Primaire et autres – Commission des finances	60.00€
Garancières Arts et Loisirs	600.00€
Lycée – Autres – Commission des finances	500.00€
Planète Cœur	150.00€
USY	1 000.00€

Madame le Maire informe le Conseil municipal que certaines subventions seront vues en commission des finances afin de décider si celle-ci peuvent-être versées ou pas.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal décide de verser les subventions aux divers organismes

5. Frais périscolaire :

Madame le Maire rappelle les conditions concernant les frais périscolaires octroyés aux Millemontais soient :

- Chaque Millemontais ou Millemontaise pour prétendre à l'aide périscolaire doit se présenter en mairie afin que nous lui donnions l'attestation d'inscription à l'école.
- Toute personnes ne se présentant pas en mairie les frais périscolaires seront facturés en totalité à la famille est-ce depuis le début de l'année 2021.

Après en entendu les explications, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif demander par la commune sans aide périscolaire aux familles qui ne passeront pas en mairie pour l'inscription scolaire.

6. Finances :

Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du Compte administratif 2020

Sous la présidence de Madame le Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section de Fonctionnement	169 055.98	232 414.02
	Section d'Investissement	282 205.83	444 701.08
Reports de l'exercice N -1	Report en section de Fonctionnement (002)		100 000.00€
	Report en section d'investissement (001)		6 285.33
	TOTAL (Réalizations + Reports)	451 261.81	783 400.43
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement	759 163.00	549 930.58
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	759 163.00	549 930.58
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	169 055.98	332 414.02
	Section d'investissement	1 041 368.83	1 000 916.99
	Total cumulé	1 210 424.81	1 333 331.01

Madame le Maire sort de la séance pour l'approbation du compte administratif 2020, Monsieur SÉRISÉÉ, adjoint au maire demande d'approuver le compte administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 à l'unanimité des membres présents.

Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire dit qu'après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, la commune peut reprendre les résultats ci-dessous,

	Section de fonctionnement – Résultat 2019	163 358.04
	Section d'investissement – Résultat 2019	168 780.58
	Résultat global de clôture N-1	332 138.62

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit :

	Dépenses d'investissement - RAR fin 2019 à reporter sur BP 2020	759 163.00
	Recettes d'investissement RAR fin 2019 à reporter sur BP 2020	549 930.68
	Solde des restes à réaliser N-1 (E – D)	209 232.42

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice :

	Besoin de financement N-1 (B+F) (besoin si résultat en rouge = négatif) OU Excédent de besoin de financement N-1 (B+F) (résultat positif)	40 451.84
Et propose la reprise suivante		
	Investissement	
	Article 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = dép, si positif = rec)	168 780.58
	Investissement Recettes	
	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=G)	63 358.04
	Fonctionnement Recettes	
	Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1 (A-G)	100 000.00

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les résultats au Budget

Vote du budget de la commune :

Monsieur le Maire fait lecture du budget primitif 2021 aux membres du conseil municipal.

Après en avoir entendu la lecture :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le Budget Primitif de l'exercice 2020, selon l'instruction Comptable et Budgétaire M14,

Dit que le budget Primitif est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement en recettes et dépenses,

Dit que le Budget est adopté et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	309 799.54	209 799.54
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		100 000.00
Total de la section de fonctionnement	309 799.54	309 799.54
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	334 606.00	549 930.58
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	759 163.00	549 930.58

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		168 780.58
Total de la section d'investissement	1 093 769.00	1 093.769.00
TOTAL DU BUDGET	1 403 568.54	1 403 568.54

7. **Représentants au SIRAYE** : Madame le Maire informe le Conseil municipal que Madame CARTIER Simone a demandé de prendre la place de Monsieur CUISINIER Jean-Michel comme suppléante et Monsieur CUISINIER prendra la place de Madame CARTIER Simone comme titulaire.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal prend acte du changement de titulaire et du suppléant :

- Monsieur CUISINIER Jean-Michel sera le titulaire au SIRAYE
- Madame CARTIER Simone sera la suppléante au SIRAYE

8. **Dispositif départemental d'aide au commerce**

Madame le Maire rappelle que :

- La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- Le décret n° 2020-1582 du 14 décembre modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre et n°2020 - 1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- La délibération du Conseil départemental du 5 février 2021 approuvant la seconde phase du dispositif d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans,
- Les impacts économiques, sanitaires et sociaux du covid-19 sur les activités liées au commerce, à l'artisanat, à la restauration et à l'hôtellerie dans les Yvelines, notamment sur la Commune de MILLEMONT et ayant pour conséquence de renforcer les difficultés initiales de développement de son tissu commercial,
- Considérant le rôle structurant du commerce, notamment du commerce de proximité, dans le développement des centres-villes et centres-bourgs, et les difficultés financières auxquelles est confronté le commerce de la Commune de MILLEMONT, depuis le 29 octobre 2020,

- La nécessité de maintenir l'emploi de l'ensemble du tissu commercial sur la Commune de Millemont,
- Considérant la seconde phase du dispositif départemental d'aide d'urgence au soutien au commerce et à l'artisanat visant à accompagner le bloc communal en matière d'immobilier d'entreprise dans ce contexte de crise et de redynamisation de leurs centralités,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Commune conformément au règlement en annexe de la présente délibération,
- Approuve le règlement annexé à la présente délibération relatif au dispositif d'aide exceptionnelle communale,
- Autorise le Maire de MILLEMONT à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

9. Organisation des séances du Conseil municipal en visioconférence durant l'état d'urgence sanitaire

Madame le Maire demande de mettre en place la visioconférence :

- En application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 11 8° a), l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 a adapté les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux durant la période d'état d'urgence sanitaire.
- Ce dispositif a été reconduit par les différents textes qui ont été adoptés, et notamment la dernière loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.
- L'ordonnance du 1er avril 2020 précitée, dans son article 8, permet ainsi la tenue des réunions des Bureaux et Conseils d'administration des SDIS à distance, selon les dispositions du I au III de son article 6 :
- Les convocations à la première réunion à distance du Conseil municipal seront transmises aux membres par le Président par tout moyen et elles en précisent les modalités techniques ;
- Le Président doit rendre compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion à distance ;
- Au cours de la première réunion à distance, une délibération doit déterminer les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin (seul le vote public est ainsi autorisé à distance et peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique) ;
- À chaque réunion le Conseil municipal à distance, il en est fait mention sur la convocation ;
- Le quorum est apprécié en tenant compte de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

- Par conséquent, je vous propose d'arrêter les modalités suivantes d'organisation des réunions Conseil municipal en visioconférence :
- Modalités d'identification des participants : chaque membre sera visible via les diverses applications choisies en commission d'informations
- Modalités de scrutin : le vote public sur chaque délibération sera organisé par appel nominal.
- Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal prend acte de la mise en œuvre du Conseil municipal en visioconférence ;


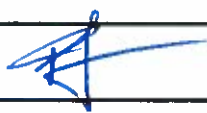
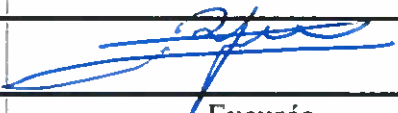



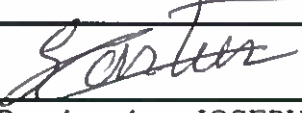
10 Questions Diverses : RAS

Madame le Maire lève la séance à 21h45

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 19/03/2021

Date de l'affichage de la convocation: 15/03/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
JOSEPH Annie	Maire	
SÉRISÉ Bertrand	Adjoint Au Maire	
CHAUSSIS Nathalie	Adjointe Au Maire	
ROPERT Jacques	Conseiller Municipal	
GAUDIN Virginie	Conseillère Municipale	Excusée
MASSONNET Julien	Conseiller Municipal	
DENAMPS Matthieu	Conseiller Municipal	
CUISINIER Jean-Michel	Conseiller Municipal	
VIANA DE MENDONCA Céline	Conseillère Municipale	
CARTIER Simone	Conseillère Municipale	
BIROST Antoine	Conseiller Municipal	Représenté par JOSEPH Annie

Elu secrétaire de séance : Matthieu DENAMPS